



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Aides à la réhabilitation des centres-villes

Question écrite n° 43509

Texte de la question

M. Jean-Louis Thiériot attire l'attention de Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur le poids des enjeux financiers liés aux travaux de réhabilitation des centres-villes par les communes, en vue de revitaliser le commerce rural et l'attractivité touristique. Certaines communes de Seine-et-Marne ont engagé ces travaux, comme Bombon avec la réhabilitation d'un restaurant épicerie, ou Moisenay avec la création d'un restaurant épicerie en circuit court. Ces projets essentiels pour l'attractivité et la vitalité des territoires ruraux connaissent une mise en œuvre difficile : si les projets d'aménagement de centre-ville ou de centre-bourg sont bien éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou DSIL, celle-ci s'avère insuffisante. Afin de renforcer le financement d'actions de requalification des cœurs de ville, il l'interroge sur l'opportunité de mettre en place des aides spécifiques ou un bonus de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Thiériot](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43509

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 janvier 2022](#), page 248

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)